



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Nom de l'installation de distribution :	Montagne
Numéro de l'installation de distribution :	X0008075
Nombre de personnes desservies :	moins de 5000
Date de publication du bilan :	2013

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Municipalité de Stoneham

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : Jean-Pierre Coache
- Numéro de téléphone : 418-848-2381
- Courriel : jpcoachecoache@villestoneham.com



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{bre} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	96	114	0
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	96	114	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
0521	atypique	1 chemin Hameau	200	6	
0528	atypique	1 chemin Hameau	200	18	
0528	atypique	650 Hibou	200	8	Présence de totaux et d'atypique inférieur à la norme du règlement suivi avec le ministère de l'environnement
0605	totaux	650 Hibou	10	7	
0605	atypique	650 chemin Hibou	200	7	
0611	atypique	650 chemin Hibou	200	9	



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

0611	atypique	1 chemin Hameau	200	9	
0709	atypique	650 chemin Hibou	200	3	
0813	Totaux atypique	1 chemin Hameau 1 chemin Hameau	10 200	2 1	
0820	Totaux atypique	1 chemin Hameau	10 200	2 1	
0904	Totaux atypique	650 chemin Hibou 1 chemin Hameau	10 200	0 0	Purge de réseau
0917	atypique	650 chemin Hibou 1 chemin Hameau	200	6 6	
0924	Totaux atypique	650 chemin Hibou 1 chemin Hameau	10 200	7 12	
1002	Totaux atypique	650 chemin Hibou 1 chemin hameau	10 200	0 0	Purge de réseau conformité
1003	Totaux atypique	650 chemin Hibou 1 chemin Hameau	10 200	0 0	Purge de réseau conformité

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre		1	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb		1	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
Bromates			
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
Chloramines			
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
Chlorites			
Chlorates			

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		



4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques			

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ($\mu\text{g/l}$) Norme : 80 $\mu\text{g/l}$
Trihalométhanes totaux			

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0		
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0		
Nitrites (exprimés en N)	0		
Autres pesticides (<i>préciser lesquels</i>)	0		
Substances radioactives	0		

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Carl Pageau

Fonction : ouvrier voirie eau potable

Signature : _____ Date : 3 mars 2014